

# FLASH INFO

## CAPA DES MUTATIONS

### Communiqué du SNPDEN-UNSA



#### RESPONSABLES (académiques et nationaux)

##### *Secrétaire académique*

**Corinne Laurent**, Principale  
Collège Le Hamet, Louviers  
[corinne.laurent@ac-rouen.fr](mailto:corinne.laurent@ac-rouen.fr)

##### *Secrétaires académiques adjoints*

**Gérald Hochart**  
**Sophie Perrat**  
**Catherine Gueret-Laferté**  
**Véronique Titeux**  
**Frédéric Delamare**

##### *Secrétaire départemental 27*

**Gérald Hochart**, Proviseur  
Lycée Les Fontenelles, Louviers  
[gerald.hochart@ac-rouen.fr](mailto:gerald.hochart@ac-rouen.fr)

##### *Secrétaire départemental 76*

**Sophie Perrat**, Principale  
Collège Les Hauts du Saffimbec Parvilly,  
[sophie.perrat@ac-rouen.fr](mailto:sophie.perrat@ac-rouen.fr)

##### *Membre du bureau national*

**Véronique Titeux**, Principale  
Collège JC Dauphin, Nonancourt  
[veronique.titeux@ac-rouen.fr](mailto:veronique.titeux@ac-rouen.fr)

**adresse académique :**  
[snpden@ac-rouen.fr](mailto:snpden@ac-rouen.fr)

### Compte rendu de la CAPA relative aux opérations de mouvement

#### Déclaration liminaire :

« Madame Le Recteur,

Le **SNPDEN-UNSA** remercie les services académiques pour leur célérité et la qualité des documents fournis dans un délai qui a permis aux commissaires paritaires de pouvoir préparer la CAPA dans de bonnes conditions.

Le **SNPDEN-UNSA**, syndicat majoritaire, a publié en mai 2014 le livre blanc sur les conditions d'exercice du métier de personnel de direction. Cette enquête a mis en évidence des difficultés notamment dans la gestion des ressources humaines :

- La multiplication des statuts des personnels à gérer : contractuels, en contrat d'insertion, stagiaire M1, stagiaires M2, vacataires.... La circulaire sur l'évaluation des professeurs stagiaires cette année distingue trois types de stagiaires avec un mode d'évaluation différentes selon les types (la note du 06 novembre comporte 18 pièces jointes...),
- La gestion des remplacements ou des non-remplacements due à la diminution drastique du vivier des TZR,
- Les problématiques soulignées par de nombreux collègues dans la gestion au quotidien des enseignants et de la salle des professeurs.

A ces difficultés s'ajoute la multiplicité des tâches à effectuer toujours dans l'urgence.

85,7% des personnels de direction estiment leur temps de travail supérieur à 45 heures par semaine. Ce temps de travail semble en légère diminution par rapport au Premier livre blanc du **SNPDEN-UNSA** datant de 2004. Mais nous constatons un transfert d'une partie de notre travail vers la

sphère privée lié aux outils informatiques (consultation de la messagerie électronique avec un traitement souvent immédiat, clé OTG...).

Le **SNPDEN-UNSA**, fortement impliqué dans la mise en place de l'ENT régional LEA, constate que les solutions techniques ne sont toujours pas satisfaisantes et appellera les personnels de direction des lycées à ne pas utiliser LEA à la rentrée 2015 faute d'améliorations significatives avant la fin de cette année scolaire.

Le **SNPDEN-UNSA** renouvelle sa demande d'une présentation détaillée du bilan de l'IF2R au terme de ces trois années.

Le **SNPDEN-UNSA** rappelle que l'évaluation des chefs d'établissement adjoints doit être réalisée par les supérieurs hiérarchiques (Recteur ou IA-DASEN) et s'appuyer sur des critères clairs, transparents et connus de tous. Elle doit être formulée à l'issue d'un entretien contradictoire tenant compte de l'évolution des conditions d'exercice.

Le **SNPDEN-UNSA** rappelle les principes auxquels il est attaché : la parité, l'équité de traitement entre les fonctions et les territoires.

Concernant la CAPA, le **SNPDEN-UNSA** dénonce :

- le faible pourcentage d'excellents pour les femmes : 1/3 des excellents contre 2/3 pour les hommes, en particulier pour l'item pilotage (1/4 des items excellents),
- le faible pourcentage d'excellents pour les adjoints : 8,8%,
- la disparité entre le 76 et le 27 : 26,2% des excellents dans le 27 (21 excellents) et 73,8% dans le 76 (59 excellents),
- les proviseurs concentrent 50% des items excellents alors qu'ils sont bien moins nombreux que les principaux.

Le **SNPDEN-UNSA** regrette ce manque d'équité dans les évaluations des dossiers de mutations académiques.

Le **SNPDEN-UNSA** fidèle à ses valeurs restera toujours attentif à la défense des conditions de travail et d'évolution de carrière des personnels de direction.

Nous vous remercions, Madame Le Recteur, de l'attention portée à cette déclaration liminaire. »

---

Mme BONNEHON, responsable de la DPID, a expliqué les deux nouveautés du mouvement de mutation de cette année (BO 31 du 28/08/2014) :

- Le compte rendu de l'entretien professionnel (version transmise le 12/01/2012) des personnels en ayant bénéficié au cours des deux dernières années scolaires sera joint en lieu et place de l'annexe 1 : « Évaluation du niveau de compétence et perspectives d'évolution de carrière ». Dans le cas où l'évaluation du niveau de compétence nécessite d'être modifiée, l'annexe 1 sera utilisée.
- Afin d'harmoniser son utilisation, la lettre code M devra être systématiquement attribuée aux candidats à la mobilité ayant moins de trois années d'affectation ministérielle sur leur

poste. Pour les personnels occupant leur poste depuis deux ans seulement, les recteurs cocheront la case 1.1 sur l'annexe 2 si le candidat justifie dûment qu'il remplit l'une des quatre situations dérogatoires permettant l'examen de son dossier : personnes handicapées ; rapprochement de conjoint ; jugement de divorce avec garde alternée ; régularisation de délégation rectorale, dans certaines conditions indiquées en annexe A. Dans ces conditions, la lettre code M ne pourra pas faire l'objet d'une demande de révision auprès de la commission administrative paritaire académique.

148 collègues demandent une mutation, 54% des demandes émanent des adjoints. Il y a une hausse des demandes de mutation hors académie : 46 demandes cette année contre 36 l'an dernier.

Les collègues en éclair (REP+) ont eu la lettre M s'ils ont moins de 4 ans dans le poste à cause de « la nécessaire stabilité pour réussir, entre 4 et 6 ans » dans ces postes.

Le Recteur a appliqué un ratio de 13,5 % d'excellents (80 excellents au total) conformément aux instructions ministérielles (fourchette entre 10 et 15%). L'académie de Rouen est la 6ème académie sur 30 au niveau des « excellents ».

13 collègues ont établi une demande de recours, le SNPDEN-UNSA est intervenu pour 8 d'entre eux.

Le bureau et les commissaires académiques du SNPDEN-UNSA souhaitent de bonnes fêtes de fin d'année aux collègues de l'académie de Rouen.

---

Le bureau académique du SNPDEN-UNSA,

---